



## Procès-verbal de la REUNION du 19 DÉCEMBRE 2024

---

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera. Mme Claudine Verdolini.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Gaëlle Leschiera.

---

*Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide le rajout de 3 points à l'ordre du jour :*

- *Demande de subvention auprès de la Région pour les abords de la salle polyvalente et du pumptrack.*
- *Vote d'une subvention au RASED.*
- *Avenants à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour permettre la télétransmission des documents budgétaires et des marchés publics.*

### **. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024**

**\*DEL. 54/2024 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre dernier.

*Adopté à l'unanimité.*

### **. 2/ Construction d'une résidence intergénérationnelle**

**Appel d'offres :**

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres qui a été lancé le 29 octobre dernier avec une date limite de remise des offres au mardi 26 novembre a été fructueux. Après une première analyse des offres, 7 lots ont fait l'objet d'une négociation. Seuls les lots n°1 (Terrassement), n°2 (Maçonnerie), n°3 (Ossature bois – charpente - couverture - zinguerie) ont été attribués à ce jour. Le montant des travaux s'avère inférieur au prévisionnel ; ce qui laisse présager un coût global H.T. du projet avoisinant les 1 280 000.00 €, donc en-dessous des 1 500 000.00 € prévus initialement.

En matière de financement, une enveloppe de subventions de 493 425 € a déjà été allouée à la commune. D'autres sont sur le point d'être sollicitées pour 67 000 € environ. Le reste à charge pour la commune sera financé par les fonds propres de la commune, la vente du bois du Soubran et un prêt.

**\*DEL. 55/2024 : Assujettissement à la TVA**

Monsieur le Maire indique que ce projet n'étant pas éligible au FCTVA, il convient de déclarer cette activité au Service des Impôts des Entreprises pour pouvoir récupérer la TVA (20%) sur les travaux. Lorsque les travaux seront terminés, la commune devra procéder à une livraison à soi-même et restituer une partie de la TVA (5.5 %).

*Adopté à l'unanimité.*

- \*DEL. 56/2024** : *Suivi des travaux*

Monsieur le Maire indique que dans le marché de maîtrise d'œuvre signé avec Jérôme Ramage, le suivi des travaux n'est pas compris. Après réflexion, il propose de confier cette mission à M. Ramage dont la proposition d'honoraires s'élève à 10 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider cette proposition.

*Adopté à l'unanimité.*

- \*DEL. 56/2024** : *Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Plan Forêt-Bois 2023-2027*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention sur l'ensemble des dépenses relatives à la fourniture et à la pose de bois local.

*Adopté à l'unanimité.*

### **. 3/ Bâtiments communaux**

- Les installations électriques de tous les bâtiments communaux seront vérifiées en janvier par ANCILIA pour un coût de 1 470.00 € HT. En 2025, l'église, la salle des fêtes et la salle de sports feront l'objet d'une visite de la commission de sécurité.
- Par l'intermédiaire de la COR, la commune bénéficie de l'accompagnement d'Amélie Corgier, économiste de flux, qui va se traduire par :
- ⇒ Une action au niveau de l'école avec les élèves et les enseignantes : comment améliorer le confort thermique du bâtiment ?
  - ⇒ Le suivi du réseau de chaleur
  - ⇒ Le suivi des consommations par bâtiment grâce au logiciel Savee et la proposition d'actions correctives
  - ⇒ Le prêt de compteur de calories
- Pierre Dumontet informe que la cuisine du logement de Mme Serre a été repeinte début décembre.

### **. 4/ Voirie**

- \*DEL. 56/2024** – *Déneigement de la commune*

Le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec 2 entreprises locales (GAEC de la Combe Certain et Travaux Forestiers Gérard Achaintre), moyennant un tarif horaire de 65 € H.T.

*Adopté par 12 voix pour (Christine Deprele et Gérard Achaintre n'ayant pas pris part au vote).*

- Réfection des 2 dessertes forestières

Le bornage est en cours. L'aire de retournement a été délimitée avec le géomètre et le propriétaire du terrain, Didier Ballandras. Ce dernier a indiqué vouloir donner le terrain à la commune.

Le Conseil Municipal est informé que lors de la dernière coupe faite à Viry, le prestataire a dégradé la desserte qui venait d'être refaite mais s'est engagé à la remettre en état. Afin que cela ne se reproduise pas, la desserte sera fermée le temps que les travaux soient réceptionnés.

### **. 5/ CDG69 : adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière et de ses modalités de versement**

#### **\*DEL. 59/2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune a l'obligation de participer à la prévoyance des agents. Lors de la séance du 18 septembre dernier, le Conseil Municipal avait proposé :

- Participation communale de 10 € par agent et par mois
- Niveau de garanties : indemnités journalières en cas d'incapacité de travail et rente mensuelle en cas d'invalidité permanente
- Niveau d'indemnisation : 95% de la rémunération indiciaire et 47.50% du montant du régime indemnitaire
- Taux de cotisation de 1.74% pour le risque prévoyance

Comme le prévoit la réglementation, cette proposition a été soumise au Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable dans sa séance du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal peut à présent délibérer et décide d'adhérer à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance du CDG69 et approuve le montant de la participation et ses modalités de versement définis à la séance du 18 septembre.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 6/ Demande de subvention à la Région pour les abords de la salle polyvalente et le pumprack**

### **\*DEL. 59/2024**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 40 000 € à la Région pour les abords de la salle des fêtes et de la salle de sport et la réalisation d'un pumprack.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 7/ Vote d'une subvention au RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux élèves en difficulté)**

### **\*DEL. 60/2024**

Monsieur le Maire rappelle que la commune alloue chaque année une aide financière au RASED qui s'élève à 1.07 € par élève et par an.

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention au RASED de 34.24 € (1.07 € x 32 élèves) pour l'année 2024.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 8/ Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité pour permettre la télétransmission des documents budgétaires et des marchés publics**

### **\*DEL. 61/2024**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 mai 2023, la commune a décidé de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité qui a donné lieu à la signature d'une convention avec la Préfecture du Rhône. Il ajoute que pour permettre la télétransmission des documents budgétaires et des marchés publics, il convient de signer un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat pour extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat pour la transmission électronique des documents budgétaires.

*Adopté à l'unanimité.*

## **. 9/ Signalétique de la mairie, de l'école et de la crèche**

Le Conseil Municipal valide la proposition faite par la commission communication d'harmoniser les différentes signalétiques qui seront réalisés en bois par une équipe de bénévoles. L'achat de bois et de peinture est à prévoir.

Pierre Dumontet fait remarquer que la rosace sur le pignon de la mairie s'effrite.

Françoise Raynaud signale que la bibliothèque est mal indiquée et demande si des pancartes pourraient être mises de chaque côté de l'église.

## **. 10/ Point sur les projets en cours**

### Table d'orientation

Sébastien Laval informe le Conseil Municipal que le bon à tirer a été envoyé cette semaine et qu'il

faut à présent compter 8 semaines de fabrication. Il prévoit que la pose sera faite avant la randonnée pédestre et propose de repeindre le socle.

Enquête publique pour la révision de la carte communale et du zonage d'assainissement des eaux usées

Elle a débuté le 13 décembre et se poursuit jusqu'au 17 janvier 2025. Le commissaire a tenu une permanence ce matin même et sera de nouveau en mairie le mardi 7 janvier de 14h30 à 17h30 et le vendredi 17 janvier de 9h00 à 12h00 pour recevoir le public. Il est également possible de déposer des observations sur le registre numérique ouvert à cet effet.

Panneaux photovoltaïques

Pierre Dumontet indique que la pose est terminée sur l'église et le local technique. La production d'électricité sera possible dès le passage du consuel.

Vente de la parcelle de bois au Soubran

Les propriétaires riverains ne sont pas intéressés pour l'acheter au prix de 70 000 €. Le Conseil Municipal décide dans un premier temps de vendre à la bloc la coupe de bois et verra par la suite s'il met en vente le terrain nu. Gérard Achaintre se charge de recueillir plusieurs offres de prix.

### **.11/ Cérémonie des Vœux 2025**

La date retenue est le dimanche 12 janvier 2025 à 10h00 à la salle des fêtes. Monsieur la Maire propose cette année de mettre à l'honneur les associations du village lors de cette cérémonie.

### **.12/ Nuit des DJ**

Le Soubran et le Comité des Fêtes envisagent d'organiser la nuit des DJ le 30 août 2025. Le choix du site a donné lieu à discussion entre les différents membres organisateurs qui devront en amont se rapprocher des services de la gendarmerie et de la sous-préfecture pour le bon déroulement de cet événement d'envergure.

### **. 13/ Questions et informations diverses**

Urbanisme :

PC 069 060 24 00005	SOCIETE DE CHASSE DE CLAVEISOLLES	Extension d'un local de chasse existant de 34 m <sup>2</sup>
PC 069 060 24 00006	M. BALLANDRAS Didier	Construction d'un bâtiment agricole ouvert pour le stockage du matériel – 710 m <sup>2</sup>
DP 069 060 24 00017	M. POLLOCE Sébastien	Pose d'une clôture de 55m de long
DP 069 060 24 00018	M. POUDIERE Kevin	Changement de destination du bien. Changement de toutes les fenêtres et porte d'entrée

Résidence Les Boutons d'Or : Le secrétariat de mairie a sollicité l'OPAC pour que l'ensemble des volets soient vérifiés. L'entreprise Brun est passée dernièrement.

Bilan de la course d'orientation :

Le Comité d'organisation a été très satisfait de cette édition et remercie l'ensemble des personnes qui ont aidé au bon déroulement de cet événement qui a bénéficié d'une météo très favorable. Le stationnement qui a momentanément paru critique s'est plutôt bien déroulé. Monsieur le Maire indique que ce type d'événement est intéressant pour faire connaître le territoire.

- ☑ Eclairage public du lotissement du Plat des Granges : L'éclairage public a été rétabli aux alentours du 10 décembre lors du passage périodique de l'entreprise chargée de l'entretien du réseau.
- ☑ Commission Bâtiment : Pierre Dumontet propose de réunir la commission Bâtiments le samedi 11 janvier 2025 à 8h00 pour étudier notamment la réfection de la couverture du mur du cimetière et prévoir la pose des 11 croix en bois dont la fabrication est terminée.
- ☑ Chemin du Braty : M. André Monnery a signalé que le chemin du Braty qui monte à Soubran n'est plus praticable. Gérard Achaintre et Paul Martin se sont rendus sur place et ont pu constater que de très gros travaux sont nécessaires. Le Conseil Municipal décide dans un premier temps de financer 3-4 jours de tracto-pelle pour rouvrir le chemin et demande à la commission voirie de réfléchir à la suite qui pourrait être donnée.  
Les membres de la commission Voirie décide de se réunir le **lundi 30 décembre à 14h00** pour évoquer ce point ainsi que la réfection du chemin de la Maisonnette (vers M. Gardette) et du mur à La Douzette.

Monsieur le Maire termine la réunion en évoquant la catastrophe naturelle qui s'est produite à Mayotte et se demande sous quelle forme la commune pourrait apporter son aide (autre que par un don en numéraire). Considérant que l'île va avoir besoin de bras, il propose que la commune finance le billet d'avion à deux personnes désireuses de prêter main forte sur place. Il invite chacun et chacune à y réfléchir...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,  
*Gäelle Leschiera*

Le Maire,  
*Dominique DESPRAS*